

RÈGLEMENT 2023

CHAMPIONNAT DE FRANCE MX DES REGIONS



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition, chaque année, une épreuve de Motocross par équipe de Ligues régionales dénommée :

CHAMPIONNAT DE FRANCE MX DES REGIONS

Ce championnat est obligatoire pour toutes les Ligues régionales.

Dans le cadre du championnat de France Mx des Régions, il sera organisé « La Coupe des Régions Outre-Mer » qui récompensera la meilleure ligue d'Outre-Mer.

ARTICLE 2 - EPREUVE

Elle sera réservée aux machines :

- a) Classe 1
- b) Classe 2
- c) Classes 3 et 4

Les clubs organisant le championnat de France Mx des Régions devront prévoir dans le parc-coureurs, un emplacement délimité pour chaque Ligue (minimum 500 m²).

ARTICLE 3 - PILOTES ADMIS

Elle sera réservée aux pilotes titulaires d'une licence compétition FFM et **ayant été classé à un championnat ou un trophée de Ligue ou à des épreuves de zones. Les classements pris en compte seront ceux réalisés au jour de la clôture des engagements. Les ligues devront fournir une copie des classements lors de l'envoi du bulletin d'engagement.**

Les pilotes des ligues d'outre-mer pourront être sélectionnés par leur ligue d'origine même s'ils ne sont pas licenciés dans cette dernière. La seule obligation est qu'ils aient été licenciés dans la ligue concernée au minimum une fois.

Un même pilote ne pourra être inscrit que dans une catégorie.

Ne seront pas autorisés à participer au championnat de France Mx des Régions (hors catégories 65cc, 85cc et Vétéran/Féminin) :

- Les pilotes ayant été classés dans un championnat du Monde ou d'Europe : 2021, 2022, 2023 ;
- Les pilotes ayant été classés dans les 10 premiers des championnats de France Elite : 2021, 2022, 2023 ;
- Les pilotes ayant été classés dans les 5 premiers des championnats de France Supercross Sx1 et Sx2 : 2021, 2022, 2023 ;

Concernant les pilotes non autorisés classés de l'année en cours, si les championnats ne sont pas terminés, il faudra prendre en compte les classements provisoires au jour de la clôture des engagements.

L'engagement au championnat de France Mx des Régions étant prioritaire, tout pilote sélectionné ayant accepté sa sélection, sera dégagé d'office de tout engagement antérieur.

Chaque Ligue régionale sélectionnera et engagera elle-même une équipe de **15** pilotes (licenciés dans sa ligue) chargés de la représenter :

- **3** pilotes dans la catégorie 65cc :

Age : minimum : **7 ans** ; maximum : 11 ans (les pilotes ne devront pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Cylindrée : 65cc

- **3** pilotes dans la catégorie 85cc :

Age : minimum : 11 ans ; maximum : 15 ans (les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Cylindrée : 85cc

- **3** pilotes dans la catégorie 125cc :

Age : **Minimum 13 ans**

Cylindrée : 125cc 2T

- **3** pilotes dans la catégorie Open :

Age : Minimum 15 ans

Cylindrée : 1 pilote en 250cc 4T ; 1 pilote en 450cc 4T, **1 pilote cylindrée au choix**

- **3** pilotes dans la catégorie 1 Vétéran/1 Féminin/**1 pilote Vétéran ou Féminin** :

Age : Vétéran : Minimum : 40 ans ; Féminine : **Minimum 13 ans**

Cylindrée : libre à partir de 125cc

Il n'est pas obligatoire d'avoir une équipe dans chaque catégorie, les ligues ont l'obligation d'inscrire au minimum deux équipes.

La gestion des engagements se fera par le secrétariat Motocross de la FFM. Les ligues qui n'auraient pas retourné le bulletin d'engagement accompagné du droit d'engagement de 600 € 1 mois avant la manifestation auront le droit d'engagement doublé (les ligues d'outre-mer sont exonérées de droit d'engagement). Tout dossier reçu incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné.

Les concurrents porteront obligatoirement un maillot identique fourni par leur ligue et aux couleurs de leur Ligue, avec les numéros de dossard cités ci-dessous, la publicité est tolérée mais devra être discrète. En aucun cas la publicité ne devra gêner la lisibilité du numéro de course :

Ligues	Numéros		
Catégorie Open	250cc 4T	450cc 2T	3^{ème} pilote
Catégorie Vétéran/Féminine	Vétéran	Féminine	
Auvergne Rhône Alpes	1	2	3
Bourgogne Franche Comté	4	5	6
Bretagne	7	8	9
Centre Val de Loire	10	11	12
Corse	14	15	16
Grand Est	17	18	19
Guadeloupe	20	21	22
Guyane	23	24	25
Hauts de France	26	27	28
Ile de France	29	30	31
Normandie	32	33	34
Nouvelle Aquitaine	35	36	37

Nouvelle Calédonie	38	39	40
Occitanie	41	42	43
Pays de la Loire	44	45	46
Provence	47	48	49
Réunion	50	51	52
Martinique	53	54	55

Il convient de prévoir des maillots de grande taille, compte tenu qu'ils doivent être portés par-dessus le pare-pierres et la protection dorsale.

Une ligue pourra se voir éliminée si ses pilotes ne portent pas de maillots aux couleurs de la Ligue et avec les numéros ci-dessus.

Laissez-passer minimum à délivrer par ligue :

Pilotes : **15**

Mécaniciens : **15**

Panneauteurs : **15**

Accompagnateurs (sans accès piste) : 2 par pilote soit **30**

Délégué : 1 ou 2 selon le nombre de délégués présents

Accompagnateurs délégués (sans accès piste) : 1 par délégué.

Les bracelets devront être de couleur différente selon les accès autorisés.

Le club prendra en charge les repas de 2 personnes par ligue.

ARTICLE 4 - PARC D'ATTENTE

Un parc d'attente avec accès direct au circuit sera aménagé, comportant un box par ligue participante. Ce box sera suffisamment grand pour contenir 2 machines. Seront admis dans ce box, le manager (ou le délégué de la ligue) et un maximum de deux mécaniciens qui pourront travailler sur n'importe quelle moto de l'équipe.

L'organisateur devra installer à l'entrée du parc d'attente une pendule en état de marche.

Toutes les machines devront s'y trouver 10 minutes avant le départ de chaque course.

ARTICLE 5 - REGLEMENT TECHNIQUE DES MACHINES

La L.M.R. du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément 1 commissaire technique 1^{er} degré et le club 2 aides licenciés en complément du commissaire technique désigné par la F.F.M., le coût de ce second commissaire technique et des aides étant à la charge du club organisateur.

Chaque pilote pourra présenter deux machines au contrôle technique. Une marque sera faite de la façon suivante : Une touche de peinture sur la douille de direction avec le numéro de course du concurrent à l'intérieur, marquage du système d'échappement complet et de la culasse.

Le plombage des machines se fera lors du contrôle technique.

Pour les autres cas, se référer au règlement technique motocross.

Les numéros des cadres de toutes les motos, passées par le contrôle technique, devront être relevés.

Un contrôle du plombage des machines sera fait à la mise en pré-parc.

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées sur le règlement Technique Mx.

NOTA : en catégorie Open, les pilotes ne pourront pas utiliser une machine de classe différente d'une manche à l'autre. Exemple : 1 pilote qui utilise une machine de classe 3 en 1^{ère} manche ne pourra pas prendre une machine de la classe 2 pour participer à la manche suivante.

Equipement :

Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 65cc, 85cc et 125cc (junior).

Pour les autres obligations se référer au règlement Technique Mx.

ARTICLE 6 - PROCESSUS DE L'EPREUVE

Les remplacements de pilotes seront autorisés au plus tard avant la fin du contrôle administratif. Tout pilote n'ayant pas pris le départ des essais libres et chronométrés de la manifestation ne pourra pas participer aux manches.

En fonction du nombre de ligues présentes, il sera procédé, le vendredi en fin d'après-midi, un tirage au sort par catégorie, qui déterminera l'ordre d'entrée sur la piste pour les essais libres et chronométrés.

Pour chaque catégorie, après les essais chronométrés, les équipes seront classées en fonction du meilleur temps de leurs 2 pilotes. Ce classement déterminera l'entrée en grille pour les 2 manches.

L'entrée en grille sera la suivante :

Les coureurs se placeront sur la grille de départ, un par un, en fonction du classement établi après les essais chronométrés. Ils choisissent leur emplacement à la grille en commençant par un coureur de l'équipe la mieux placée, suivi d'un coureur de l'équipe étant la deuxième mieux placée, puis un coureur de la troisième meilleure équipe, et ainsi de suite jusqu'à ce que le premier coureur de chaque équipe qualifiée ait pris sa position. La même procédure sera alors répétée pour le deuxième coureur **et le troisième coureur** de chaque équipe.

Lors des essais chronométrés, en cas de non-respect des drapeaux, l'équipe du pilote se verra pénalisée de 5 secondes dans la catégorie concernée.

Veille de la manifestation :

Le circuit sera visité le samedi matin et seules les personnes suivantes seront autorisées à y participer :

- le délégué
- les membres du jury
- le responsable sécurité de circuits de la FFM
- le directeur de course
- le responsable de l'entretien de la piste

ARTICLE 7 - CLASSEMENT

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour et avoir franchi au minimum une fois la boucle chronométrage.

L'équipe gagnante sera celle qui aura acquis le maximum de points en totalisant les **cinq** meilleurs résultats par catégorie : 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

En cas d'ex æquo on recherchera l'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxième places etc. et s'il y a toujours égalité, on recherchera le plus grand nombre de tours effectués.

Lors de la présentation des équipes, une médaille commémorative sera attribuée à chacun des pilotes et au manager de l'équipe (prévoir environ 200 médailles).

Un trophée sera remis aux pilotes des 3 premières équipes 65cc, 85cc, 125cc, Open et Vétéran/Féminine (soit **45 coupes** fournies par le club).

Un trophée sera remis aux pilotes des 3 premières ligues (soit **45 trophées** fournies par la FFM). Le « Trophée des Régions », sera confié à la Ligue Régionale gagnante pour une année. La Ligue en possession du Trophée devra la remettre, l'année suivante, au président du jury lors de la 1ère réunion.

Pour la « Coupe des Régions Outre-Mer », une coupe sera remise aux pilotes de la ligue la mieux classée au classement général (soit **15 coupes** fournies par le club).

La présence des pilotes est obligatoire sur le podium (**voir article 8.8 du règlement Général Motocross**).

ARTICLE 8 - PARC FERME

Immédiatement après la fin de la seconde manche de chaque catégorie, les machines des 3 premiers devront être placées en parc fermé pendant 30 minutes.

ARTICLE 9 - HORAIRES

L'avant-veille de la manifestation :

Ouverture du parc-coureurs de 14h00 à 21h00.

La veille de la manifestation

Ouverture du parc-coureurs à 7h30

SAMEDI

8h00 – 13h00	Vérifications administrative et technique
10h 00	Réunion du jury

Essais libres		
11h00	65cc	15 mn
11h25	85cc	20 mn

Repas

Tests de départ et Essais Chronométrés		
13h30	65cc	5 mn + 15 mn
14h00	85cc	5 mn + 20 mn

Essais libres		
14h30	125cc	20 mn
15h00	Vétéran / féminine	20 mn
15h30	Open	20 mn

1ère manche		
65cc		
15h55	Tour de reconnaissance	
16h05	Départ	12 mn +1T
85cc		
16h30	Tour de reconnaissance	
16h35	Départ	15 mn +1T

Essais Chronométrés		
17h00	125cc	20 mn
17h30	Vétéran / féminine	20 mn
18h00	Open	20 mn
19h00	Réunion du jury	

HORAIRES DIMANCHE

Warm up		
8h00	65cc	10 mn
8h15	85cc	10 mn

Tests de départ et essais libres		
8h30	125cc	3 mn + 12 mn
8h55	Vétéran / féminine	3 mn + 12 mn
9h20	Open	3 mn + 12 mn

2 ^{ème} Manche		
65cc		
9h45	Tour de Reconnaissance	
9h55	Départ	12 mn + 1T
85cc		
10h15	Tour de Reconnaissance	
10h25	Départ	15 mn + 1T

1 ^{ère} Manche		
125cc		
10h50	Tour de Reconnaissance	
11h00	Départ	20 mn + 1T
Vétéran / Féminine		
11h30	Tour de Reconnaissance	
11h40	Départ	20 mn + 1T

Repas		
13h30	Présentation des Equipes	

1ère Manche		
Open		
14h15	Tour de Reconnaissance	
14h25	Départ	20 mn + 1T

2ème Manche		
125cc		
15h00	Tour de Reconnaissance	
15h10	Départ	20 mn + 1T
Vétéran / Féminine		
15h45	Tour de Reconnaissance	
15h55	Départ	20 mn + 1T

Open		
16h30	Tour de Reconnaissance	
16h40	Départ	20 mn + 1T

17h15	Remise des Prix	
17h45	Réunion de Jury	

ARTICLE 10 - JURY

Une salle de jury indépendante sera prévue pouvant accueillir au moins 30 personnes (minimum 50m2 et sonorisée). Elle devra accueillir le jury proprement dit et les délégués des ligues. Ces derniers devront être licenciés.

Le jury sera composé des membres votant suivants :

- le Président, délégué de la Commission de Motocross ;
- au moins 2 commissaires sportifs titulaires du spécifique 2^{ème} degré. (Il est rappelé que ces commissaires sportifs ne doivent avoir aucune autre fonction sur l'épreuve).

Ce jury sera seul habilité à interpréter le présent règlement et à solutionner les éventuelles observations.

Les représentants licenciés désignés par les ligues seront autorisés à participer à titre consultatif aux réunions du Jury.

ARTICLE 11 - PRESCRIPTIONS

Les prescriptions du règlement général des championnats de France Mx, du règlement technique Mx, des Règles Techniques et de Sécurité et du présent règlement seront applicables à la manifestation.